Envoyé en préfecture le 19/02/2026
Reçu en préfecture le 19/02/2026
Publié le
ID : 029-212900450-20260209-2026020909-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT du FINISTÈRE

COMMUNE DE DIRINON

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à vingt heures, le Conseil Municipal de DIRINON, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guillaume BODENEZ, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	18
Présents	13
Votants	15

N° Délibération : 2026020909
Date de convocation : 03/02/2026
Date d'affichage : 13/02/2026

Conseillers municipaux en exercice :

G. BODENEZ		A DEROZE-SIMERAY		M. PEDEN		B. BOUHIER		F. PAYET	
M. BRIAND		A. COLIN		J. EMILY		N. FLOCH		B. GAVARD	
L. GOBRY		J. GUILLOU		M. LAUER		A. LE FELL		S. MEVEL	
G. ORCIL		P. PRONNICKE		D. SALIOU					

Absents : Petra PRÖNNICKE, Nicolas FLOCH, Mickaël LAUER, Lionel GOBRY, Arnaud LE FELL.

Pouvoirs : Petre PRÖNNICKE à Jacques GUILLOU, Nicolas FLOCH à Dominique SALIOU.

Secrétaire de séance : Stéphanie MEVEL

L-3 SDEF – Convention de réhabilitation de points d'éclairage public en défaut

M. le Maire expose au conseil municipal que plusieurs points lumineux sont en défaut sur le territoire communal.

Ces défauts s'expliquent par la vétusté de certains équipements qui ne sont plus réparables, ou suite à des accidents de la route ayant entrainé des dégâts. Les points d'éclairage concernés sont les suivants : 21, 82, 87, 88, 349, 418, 191 situés sur diverses voies communales.

Le montant total des travaux prévisionnels s'élève à 11 500 euros HT dont 4 050 euros pris en charge par le SDEF, soit une participation communale de 7 450 € HT.

Afin de pouvoir effectuer ces travaux de remise en état, M. le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer la convention proposée par le SDEF

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Autorise M. le Maire à signer la convention financière proposée par le SDEF pour la réfection de divers points lumineux sur le territoire communal pour un montant prévisionnel de 7 450 euros HT pour la commune.**
- **Autorise M. le Maire à inscrire ces crédits au BP 2026.**

Le Maire,
Guillaume BODENEZ

MAIRIE de DIRINON